



Il m'empêche de récupérer mes affaires me bloque l'accès à l'appa

Par **sarahmisha**, le **26/11/2012** à **08:02**

Bonjour, je dois porter plainte contre une personne chez qui j'étais en sous location qui a profité d'un jour où j'ai oublié les clés à la maison. d'ailleurs cette même personne m'a rappelé et m'a laissé un msg me disant de ne pas m'inquiéter car j'ai laissé les clefs à la maison!!!!ncette meme personne christian devais se faire opérer mercredi. je l'appelle lundi matin pour lui demander si il est à la maison pour pouvoir rentrer il me dit qu'il a donné les chats et que mes affaires je ne les récupère que dans 3mois quand il sortira! alors que je déménageais quelque jours plutard et que mes affaires sont déjà dans les cartons...!!!!rn le 20 novembre, j'ai appris qu'il les aurait donné à Eric D., un voisin du même immeuble! ce même voisin m'a vu appeler la police et paniquer il n'a pas bougé c'était lui depuis le début qui avait mes chats et refuse de me les donner!!! ca va faire un mois que je ne sais pas ce qu'ils sont devenus!!!! sachant qu'il a un python et une couleuvre et que ma crainte a toujours était que mes chats sortent (une chatte, la mienne et sa portée de quatre chatons qui avaient déjà trouvé famille auprès d'amis et de la famille:/) et je demandais toujours à christian de faire attention!rnje tiens à préciser que ce monsieur avait des penchants sur moi et c la colère qui l'a fait réagir comme ça!!! la situation devenait intenable c pour ça que je déménageais alors que je voulais rester au départ pour l'aider après son opération!!!!rnj'ai déjà appeler des avocats certains me disent que je risque d'etre mise en centre de rétention et d'autre que non que ce n'est pas systématique!! et pour eviter cela je dois porter plainte auprès du procureur mais même comme cela je me dis qu'à un moment ou un autre je serais confronter à la police!!rncomment clamer justicernmerci de m'aider d'avance...rnSarah

Par **citoyenalpha**, le **28/11/2012** à **15:28**

Bonjour
une plainte implique production d'une pièce d'identité. Il vous sera alors demandé une carte d'identité, un passeport ou un titre de séjour. Bien entendu les policiers sont tenus de prendre les plaintes même de tous ressortissants français ou étrangers en séjour régulier ou irrégulier.
Cependant ne soyons pas naïf comme ces avocats les forces de l'ordre vous demanderont tout de même un document justifiant votre séjour régulier sur le territoire.
certes le placement en rétention systématique et doit être motivé. Toutefois l'interpellation est encourue en cas de situation irrégulière , je suppose, un placement en garde à vue effectué et un arrêté de reconduite à la frontière peut être pris par le préfet.
En conséquence il conviendrait de trouver une autre solution pour récupérer vos chats.
De plus il serait préférable d'étudier vos possibilités de régularisation.
Restant à votre disposition